

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT
DU JURA**Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :**4 avril 2018**

et qu'elle a été faite le

4 avril 2018Que le nombre des membres en
exercice est de : 44**Présents : 27****Absents suppléés : 2****Absents excusés : 15**Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales**Délibération n°
DCC2018_04_066****Objet :**Plan Local d'Urbanisme
intercommunal (PLUi) : approbation
de l'armature urbaine et choix du
scénario de développement**COMMUNAUTE DE COM**
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**EXTRAIT*****Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire*****Séance du mardi 10 avril 2018**

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des
fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la
présidence de M. Gêrôme FASSENET.**Présents : Brans** : M. Michel ECARNOT **Courtefontaine** : M. Jean-
Noël ARNOULD **Dampierre** : M. Christophe FERRAND, Mme Joss
BERNARD, Mme Josette PAILLARD **Etrepigny** : M. Laurent CHENU
Evans : M. Jean-Luc HUDRY **Gendrey** : M. Pierre ROUX **La Barre** :
M. Philippe GIMBERT **La Bretenière** : M. Joseph ROY **Louvatange** :
M. Gêrôme FASSENET **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Montmirey-la-
Ville** : M. Maurice RICHARD DEVESVROTTE **Montmirey-le-
Château** : Mme Monique VUILLEMIN **Mutigney** : Mme Christine
LECOMTE **Offlanges** : M. Marc BARBIER **Orchamps** : Mme Jessica
RAMEL **Pagney** : M. Michel GANET **Rans** : M. Stéphane
MONTRELAY **Romain** : Mme Nathalie RUDE **Rouffange** : M. Didier
TISSOT **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, Mme Stéphanie DREZET
Saligney : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIANO
Serre les Moulières : M. Claude TERON **Taxenne** : M. Ludovic
DUVERNOIS**Suppléés : Plumont** : Mme Nicole FERNOUX COUTENET **Vitreux** :
M. Marc GENTY**Absents excusés : Dammartin Marpain** : M. Jean-Louis ESPUCHE
Dampierre : M. Grégoire DURANT **Evans** : M. Hervé BOUVERESSE
Fraisans : M. Christian GIROD, M. Sébastien HENGY, Mme Christine
MAUFFREY, Mme Martine VERMOT-DESROCHES **Orchamps** : M.
Christian RICHARD, M. Régis CHOPIN, M. Denis JEUNET **Ougney** :
M. Eric CHAPUIS **Our** : M. Jean-Claude MOREL **Petit-Mercey** : M.
Rémy MARTIN **Ranchot** : M. Eric MONTIGNON **Thervay** : Mme
Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES**Secrétaire de séance** : Madame Monique VUILLEMIN**Procurations de vote :****Mandants** : M. Grégoire DURANT (DAMPIERRE) M. Hervé
BOUVERESSE (EVANS) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M.
Régis CHOPIN (ORCHAMPS) Mme Marie-Hélène VERMOT
DESROCHES (THERVAY)**Mandataires** : Mme Joss BERNARD (DAMPIERRE) M. Jean-Luc
HUDRY (EVANS) Mme Jessica RAMEL (ORCHAMPS) M. Gêrôme
FASSENET (LOUVATANGE) M. Michel ECARNOT (BRANS)*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h11 et le
Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) / APPROBATION DE L'ARMATURE URBAINE ET CHOIX DU SCENARIO DE DEVELOPPEMENT

Dans le cadre de l'élaboration de son PLUi ;

Vu l'armature urbaine et les scénarios de développement, proposés par CITADIA, lors notamment du Comité directeur du 14 mars 2018 et présenté en commission n° 1 le 29 mars dernier ;

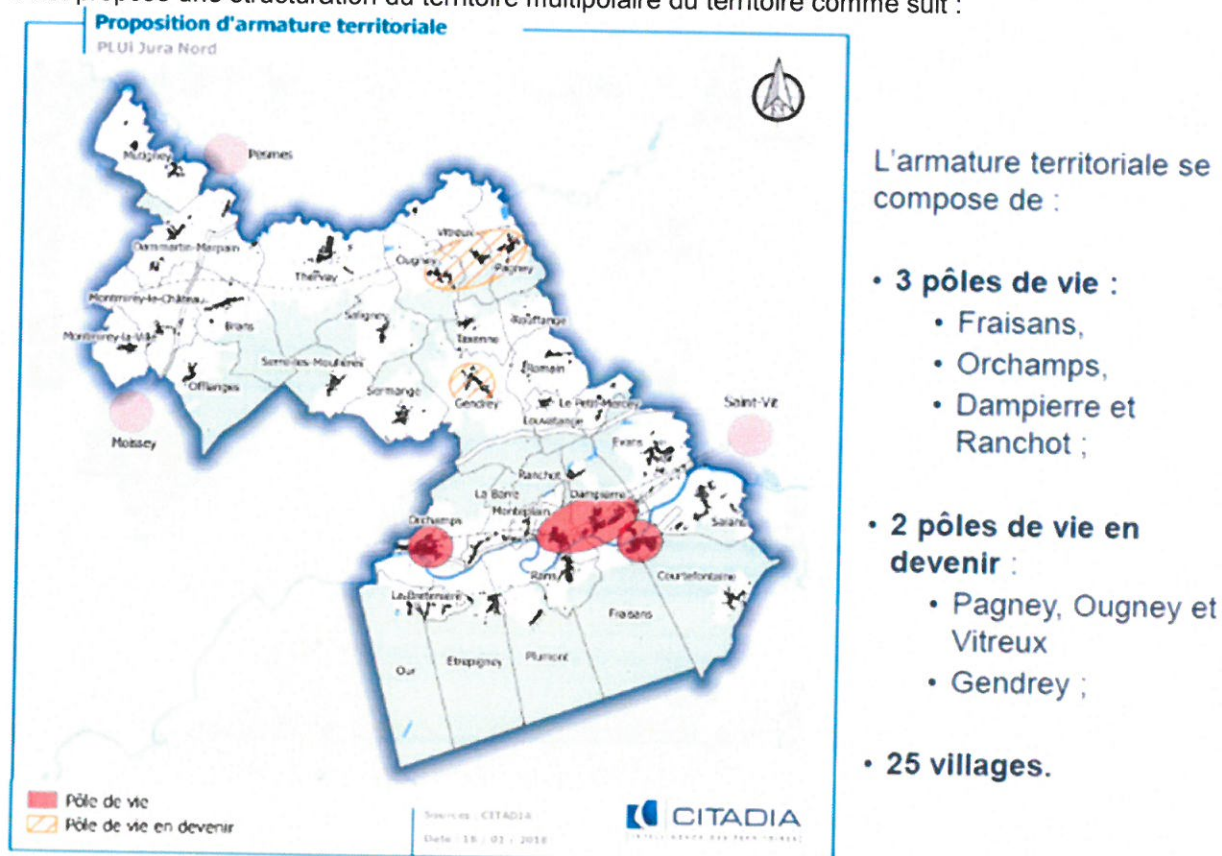
La CCJN va définir son Plan d'Aménagement et de développement Durable (PADD), qui doit notamment fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain (Article L123-1-3 du Code de l'Urbanisme). Le PADD doit définir le développement prévu au cours des 15 prochaines années, de façon à prévoir le foncier nécessaire à sa réalisation et analyser ses impacts sur le fonctionnement et les ressources du territoire.

Dans cette perspective, la CCJN doit faire le choix d'un scénario quantitatif de développement, fruit du projet de territoire que souhaitent mettre en œuvre. Ce scénario est notamment déterminé au regard des évolutions récentes analysées sur le territoire et notamment les mutations du parc de logements (logements vacants, résidences principales, résidences secondaires, renouvellement du parc) et les mutations sociétales (dessalement des ménages, etc.) et des prévisions envisageables / réalistes dans les années à venir.

Ce choix doit s'inscrire dans le cadre d'une armature territoriale, que la CCJN doit déterminer.

L'armature du territoire est la traduction spatiale du projet de territoire Jura Nord : « *Enjeu d'un aménagement conforté de la vallée du Doubs, tout en maintenant un équilibre de l'existant dans la partie Nord du territoire et en préservant les espaces naturels et agricoles* ».

Il est proposé une structuration du territoire multipolaire du territoire comme suit :



Les orientations stratégiques du PADD seront adaptées aux spécificités de chaque infra-territoire : ainsi les pôles de vie n'auront pas les mêmes objectifs de densités, de résorption de logements vacants ou de construction que les pôles de vie en devenir ou les villages. L'armature du territoire permettra également de privilégier la localisation d'équipements et de services structurants pour renforcer l'attractivité des pôles de vie et des pôles de vie en devenir.

A l'unanimité (3 ABSTENTIONS), le Conseil Communautaire :

- **détermine et valide l'armature territoriale du territoire comme suit :**
 - **3 pôles de vie : Fraisans / Orchamps / Dampierre et Ranchot,**
 - **2 pôles de vie en devenir : Pagney, Ougney et Vitreux / Gendrey,**
 - **25 villages.**
- **valide le scénario n° 3 « Un recentrage sur les pôles du territoire » comme détaillé ci-après.**

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérome FASSET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 3

Scénarios quantitatifs : Scénario 3 « Un recentrage sur les pôles du territoire »

SCENARIO 3 - Un recentrage sur les pôles du territoire

	2018	évolution annuelle	2030
Population	11 494	0,5%	12 219
% de la population hors ménage	1,3%		
Population des ménages	11 351	0,6%	12 219
Taille moyenne des ménages	2,35	-0,3%	2,27
Logements	5 605		6 092
Résidences principales	4 827	0,9%	5 387
Résidences secondaires	278	-2,5%	205
% rés. secondaires	5,0%		3,4%
Logements vacants	499	0,0%	499
% lgts. vacants	8,9%		8,2%
Taux de renouvellement		-0,10%	
Construction	total	par an	/ an / 1000 hts
	420	35	3,0
Point Mort	37	3	0,3
Desserrement	177	15	1,3
Renouvellement	-67	-6	-0,5
Evolution des LV	0	0	0,0
Evolution des RS	-73	-6	-0,5
Effet démographique	383	32	2,7

L'hypothèse d'un rythme de construction proche de la période récente (2014-2018) et une stabilisation de la vacance afin de permettre un retour au développement

- Construction : 35 logements par an ;
- Logements vacants : Une évolution annuelle de 0% ;
- Résidences secondaires : Une diminution de -2,5% par an ;
- Taille moyenne des ménages : Un desserrement de -0,3% par an ;
- Point mort : 3 logements destinés à maintenir la population, soit 8,5%

Scénarios quantitatifs : Scénario 3 « Un recentrage sur les pôles du territoire »

Pôles de vie

SCENARIO 3 - Un recentrage sur les pôles du territoire			
	2018	évolution annuelle	2030
Population	3 938	0,9%	4 400
% de la population hors ménage	2,5%		2,5%
Population des ménages	3 842	0,9%	4 293
Taille moyenne des ménages	2,24	-0,3%	2,16
Logements			
Résidences principales	1 956		2 207
	1 718	1,2%	1 991
Résidences secondaires	39	-2,5%	28
% rés. secondaires	2,0%		1,3%
Logements vacants	199	-0,5%	188
% lgts. vacants	10,2%		8,5%
Taux de renouvellement		-0,30%	
Construction	total	par an	/an / 1000.hab.
	180	15	3,7
Point Mort			
Desserrement	-29	-2	-0,6
Renouvellement	63	5	1,3
Evolution des LV	-70	-6	-1,4
Evolution des RS	-12	-1	-0,2
	-10	-1	-0,2
Effet démographique	209	17	4,3

L'hypothèse d'un rythme de construction proche de la période récente (2014-2018) et une stabilisation de la vacance afin de permettre un retour au développement

- Construction : 15 logements par an ;
- Logements vacants : Une évolution annuelle de **-0,5%** ;
- Résidences secondaires : Une diminution de **-2,5%** par an ;
- Taille moyenne des ménages : Un desserrement de **-0,3%** par an ;

Scénarios quantitatifs : Scénario 3 « Un recentrage sur les pôles du territoire »

Pôles de vie en devenir

SCENARIO 3 - Un recentrage sur les pôles du territoire		
	2018	2030
Population	1 433	1 603
% de la population hors ménage	1,4%	1,4%
Population des ménages	1 413	1 581

Taille moyenne des ménages	2,39	-0,3%	2,30
-----------------------------------	------	-------	------

Logements	692		776
Résidences principales	592	1,2%	687
Résidences secondaires	35	-2,5%	26
% rés. secondaires	5,0%		3,3%
Logements vacants	65	-0,2%	64
% lgt. vacants	9,4%		8,2%

Taux de renouvellement		0,00%	
-------------------------------	--	-------	--

Construction	total	par an	/ an / 1000 hts
	84	7	4,7

Point Mort			
Desserrement	11	1	0,6
Renouvellement	22	2	1,2
Evolution des LV	0	0	0,0
Evolution des RS	-2	0	-0,1
	-9	-1	-0,5

Effet démographique	73	6	4,1
----------------------------	----	---	-----

L'hypothèse d'un rythme de construction proche de la période récente (2014-2018) et une stabilisation de la vacance afin de permettre un retour au développement

- Construction : 7 logements par an ;
- Logements vacants : Une évolution annuelle de **-0,2%** ;
- Résidences secondaires : Une diminution de **-2,5%** par an ;
- Taille moyenne des ménages : Un desserrement de **-0,3%** par an ;

Scénarios quantitatifs : Scénario 3 « Un recentrage sur les pôles du territoire »

Villages

SCENARIO 3 - Un recentrage sur les pôles du territoire			
	2018	évolution annuelle	2030
Population	6 119	0,3%	6 347
% de la population hors ménage	0,4%		0,4%
Population des ménages	6 093	0,3%	6 322
Taille moyenne des ménages	2,42	-0,3%	2,34
Logements	2 956		3 101
Résidences principales	2 517	0,6%	2 707
Résidences secondaires	204	-2,5%	151
% rés. secondaires	6,9%		4,9%
Logements vacants	235	0,3%	243
% lgts. vacants	7,9%		7,8%
Taux de renouvellement		0,03%	
Construction	total	par an	/ an / 1000 hts
	156	13	2,1
Point Mort			
Desserrement	58	5	0,8
Renouvellement	92	8	1,2
Evolution des LV	11	1	0,1
Evolution des RS	9	1	0,1
	-54	-4	-0,7
Effet démographique	98	8	1,3

L'hypothèse d'un rythme de construction proche de la période récente (2014-2018) et une stabilisation de la vacance afin de permettre un retour au développement

- Construction : 13 logements par an ;
- Logements vacants : Une évolution annuelle de **+0,3%** ;
- Résidences secondaires : Une diminution de **-2,5%** par an ;
- Taille moyenne des ménages : Un desserrement de **-0,3%** par an ;

Scénarios quantitatifs : Scénario 3

Evaluation environnementale

723 véhicules supplémentaires



528 tonnes équivalents carbone de plus émises chaque année dans l'atmosphère soit autant d'aller retour Paris/New-York en avion

→ Pour absorber ces émissions, il faudrait planter 387 hectares de forêts soit presque la surface totale de la commune de La Barre

39 694 m³ d'eau potable consommés en plus par an par les nouveaux habitants

40 488 m³ d'eaux usées produites en plus par an par les nouveaux habitants

→ Vigilance quant à la saturation du réseau et à la surcharge hydraulique des infrastructures d'assainissement collectif **DEPASSEMENT DE LA CAPACITÉ ÉPURATOIRE DE LA CCIN**

2 912 MWh/an d'énergie primaire nécessaire par an pour les nouveaux logements soit la production énergétique moyenne de 1 unité de méthanisation ou de 2 647 m² de panneaux solaires



Une réduction de la production de déchets (OM et déchetteries) de

- 50 tonnes par an

Une réduction des tonnages de déchets issus du tri sélectif de

- 13 tonnes par an



Scénarios quantitatifs : Scénario 3 « Un recentrage sur les pôles du territoire »

UN BESOIN FONCIER THÉORIQUE D'ENVIRON 85 HA
POUR RÉALISER 35 CONSTRUCTIONS PAR AN
À L'HORIZON 2030

ELEMENTS DE SYNTHÈSE

++

- Une construction destinée à l'accueil de nouvelles populations

- Une mobilisation du parc existant : principalement les logements vacants (stabilisation autour de 8%) mais également les résidences secondaires

- Une dynamique concentrée au sein des pôles de vie et des pôles secondaires : favorisant le maintien des commerces, des services, etc.

- Une limitation de la consommation d'espaces au regard d'un développement positif du territoire

--

- Une légère baisse de l'attractivité démographique des villages mais une croissance moyenne annuel qui reste de 1%

- Un taux de vacance qui reste supérieur à un taux dit « structurel » de 5-6%

- Une consommation des ressources, des besoins énergétiques et des émissions de CO2 en augmentation

- Un dépassement de la capacité épuratoire du territoire